Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_17-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-17. AMÉNAGEMENT_COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 32 noms.

Le Conseil municipal doit désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, parmi lesquels seront choisis par la Direction Générale des Impôts, les 8 Commissaires titulaires et les 8 Commissaires suppléants qui feront partie de la Commission Communales des Impôts Directs Locaux ;

Les noms suivants sont proposés :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
SAUVEE	Jean-Claude	LOTTON	Françoise
DARON	Laure-Anne	MARTINEAU	James
PIRON	Gwenaël	DULY	Philippe

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_17-DE

COLLEAUX	Nadine	JAN	
DE MONTZEY	Yves	HUBERT	Béatrix
LEDANOIS	Serge	DALLEMAGNE	Huguette
FAVRAIS	Pierrick	DE GAYARDON	Jérôme
LEPEROUX	Claude	DOHOLLOU	Philippe
ROULLE	Nelly	DANIEL	GILLES
ROBIC	Pascal	VITTER	Emilie
LIZE	Sophie	PAGÈS	Philippe
RAPILLY	François	LEOST	Carol
DE LA RIVIÈRE	Thomas	DECHAR	Catherine
DESGUERETS	Jean-Patrick	CLERMONT	Patrick
LE TULZO	André	LAFOND	Jean-Michel
LERUSSARD	Sylvie	RENOU	Grégory

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retient** la liste présentée ;
- **Autorise** la transmission de cette liste au directeur des services fiscaux.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr